Scott Paper : 12,3 millions d'euros de subventions publiques à rembourser

Publication : samedi 4 septembre 2010 13:05

La République du Centre 4 Septembre 2010



ventions versées à Scott Paper et Kimberly Clark par la ville d'Orléans et le département du Loiret contre une promesse de créations de 1.500 emplois. Or, la société n'a jamais fait travailler plus de 250 salariés.

« Une juste appréciation »

Invité à reprendre son jugement, le tribunal des communautés européennes est

12,3 millions d'euros. Dans cette affaire, la commission européenne avait estimé, dans une décision rendue le 12 juillet 2000, que l'aide accordée à Scott Paper, sous la forme d'un prix préférentiel de vente de terrain et de redevance d'assainissement, était incompatible avec les règles communautaires relatives à la concurrence.

Selon Jean-Pierre Sueur, séna-

Phoca PDF